



Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf



Accréditation COFRAC
n° 1-1610
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Chlore libre mesuré par le client	-	0.34	mg/L en Cl ₂	
-----------------------------------	---	------	-------------------------	--

Observation(s) terrain :

Observation(s) échantillon :

Conclusion Chimie: Au regard de l'arrêté n° 1639 CM du 17 novembre 1999, les paramètres physico-chimiques analysés sont conformes.

Conclusion Bactériologie: Au regard de l'arrêté n° 1639 CM du 17 novembre 1999, les paramètres microbiologiques analysés sont conformes.

Philippe BRANAA
Directeur du LHBE

Teva SUCHARD
Responsable unité chimie



Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf



Accréditation COFRAC
n° 1-1610
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Chlore libre mesuré par le client	-	0.34	mg/L en Cl ₂	
-----------------------------------	---	------	-------------------------	--

Observation(s) terrain :

Observation(s) échantillon :

Conclusion Chimie: Au regard de l'arrêté n° 1639 CM du 17 novembre 1999, les paramètres physico-chimiques analysés sont conformes.

Conclusion Bactériologie: Au regard de l'arrêté n° 1639 CM du 17 novembre 1999, les paramètres microbiologiques analysés sont conformes.

Philippe BRANAA
Directeur du LHBE

Teva SUCHARD
Responsable unité chimie



Rapport d'analyses n° 2022.1007-2-3

POLYN.DES.EAUX BORA

B.P.20795

98713 PAPEETE

Papeete, le 08/07/2022

Annule et remplace le rapport d'essai n° : 2022.1007-1 du 06/07/22. Prière de nous retourner le rapport erroné sinon le détruire. La modification porte sur l'heure de début d'analyses : lire 08h28 au lieu de 14h23

Prélèvement

Déposé le : 06/07/2022 08:15 Température de réception (°C) : +3.6°C
Prélevé le : 05/07/2022 09:50 par CLIENT
Méthode de prélèvement : protocole client
Nature échantillon : Eau de réseau chlorée
Type d'analyse : **Analyse de type C1B3**
Commune du point : BORA BORA
Nom du point : BAIE HAAMAIRE
Localisation du point :
Date début d'analyse : 06/07/2022 à 08:28

Résultats

Analyses	Méthodes	Résultats	Limite régl.
CHIMIE GENERALE			
Aspect	Méth. qualitative	Normal	-
Conductivité à 25 °C	NF EN 27888 (*)	362	µs/cm
Température de mesure de la conductivité (correction par compensation)		23.0	°C
Couleur par Méth. comparative visuelle	NF EN ISO 7887-Méthode D (*)	< 5	mg/L de Pt
pH	NF EN ISO 10523 (*)	6.9	unité pH
Température de mesurage du pH		23.5	°C
Turbidité par néphélométrie	NF EN ISO 7027 (*)	< 0.1	FNU
MICROBIOLOGIE DES EAUX			
Dénombrement des micro organismes revivifiables à 37°C	NF EN ISO 6222 (*)	Non détecté	ufc/ml
Recherche et dénombrement des enterocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2 (*)	< 1	ufc/100 ml
Recherche et dénombrement des spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (Clostridia)	NF EN 26461-2 (*)	< 1	ufc/20 ml
Dénombrement des bactéries coliformes par filtration	BRD 07/20-03/11	< 1	cfu/100 ml
Dénombrement des Escherichia Coli par filtration	BRD 07-20-03/11	< 1	cfu/100 ml
PARAMETRES DE TERRAIN			

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole (*). La déclaration de conformité est couverte par l'accréditation du COFRAC dès lors que l'ensemble des paramètres est réalisé sous accréditation. Afin de déclarer ou non la conformité à la réglementation, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude de mesure associée au résultat. Les incertitudes étant disponibles sur simple demande. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ref. labo:
2022.1007-2-3

Page 1 / 2



Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf



Accréditation COFRAC
n° 1-1610
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Chlore libre mesuré par le client	-	0.35	mg/L en Cl ₂	
-----------------------------------	---	------	-------------------------	--

Observation(s) terrain :

Observation(s) échantillon :

Conclusion Chimie: Au regard de l'arrêté n° 1639 CM du 17 novembre 1999, les paramètres physico-chimiques analysés sont conformes.

Conclusion Bactériologie: Au regard de l'arrêté n° 1639 CM du 17 novembre 1999, les paramètres microbiologiques analysés sont conformes.

Philippe BRANAA
Directeur du LHBE

Teva SUCHARD
Responsable unité chimie



Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf



Accréditation COFRAC
n° 1-1610
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Chlore libre mesuré par le client	-	0.39	mg/L en Cl ₂	
-----------------------------------	---	------	-------------------------	--

Observation(s) terrain :

Observation(s) échantillon :

Conclusion Chimie: Au regard de l'arrêté n° 1639 CM du 17 novembre 1999, les paramètres physico-chimiques analysés sont conformes.

Conclusion Bactériologie: Au regard de l'arrêté n° 1639 CM du 17 novembre 1999, les paramètres microbiologiques analysés sont conformes.

Philippe BRANAA
Directeur du LHBE

Teva SUCHARD
Responsable unité chimie



Rapport d'analyses n° 2022.1007-2-5

POLYN.DES.EAUX BORA

B.P.20795

98713 PAPEETE

Papeete, le 08/07/2022

Annule et remplace le rapport d'essai n° : 2022.1007-1 du 06/07/22. Prière de nous retourner le rapport erroné sinon le détruire. La modification porte sur l'heure de début d'analyses : lire 08h28 au lieu de 14h23

Prélèvement

Déposé le : 06/07/2022 08:15 Température de réception (°C) : +3.6°C
Prélevé le : 05/07/2022 11:10 par CLIENT
Méthode de prélèvement : protocole client
Nature échantillon : Eau de réseau chlorée
Type d'analyse : **Analyse de type C1B3**
Commune du point : BORA BORA
Nom du point : ECOLE MATERNELLE TIIPOTO
Localisation du point :
Date début d'analyse : 06/07/2022 à 08:28

Résultats

Analyses	Méthodes	Résultats	Limite régl.
CHIMIE GENERALE			
Aspect	Méth. qualitative	Normal	-
Conductivité à 25 °C	NF EN 27888 (*)	536	µs/cm
Température de mesure de la conductivité (correction par compensation)		23.0	°C
Couleur par Méth. comparative visuelle	NF EN ISO 7887-Méthode D (*)	< 5	mg/L de Pt
pH	NF EN ISO 10523 (*)	7.4	unité pH
Température de mesurage du pH		23.5	°C
Turbidité par néphélométrie	NF EN ISO 7027 (*)	< 0.1	FNU
MICROBIOLOGIE DES EAUX			
Dénombrement des micro organismes revivifiables à 37°C	NF EN ISO 6222 (*)	Non détecté	ufc/ml
Recherche et dénombrement des enterocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2 (*)	< 1	ufc/100 ml
Recherche et dénombrement des spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (Clostridia)	NF EN 26461-2 (*)	< 1	ufc/20 ml
Dénombrement des bactéries coliformes par filtration	BRD 07/20-03/11	< 1	cfu/100 ml
Dénombrement des Escherichia Coli par filtration	BRD 07-20-03/11	< 1	cfu/100 ml
PARAMETRES DE TERRAIN			

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole (*). La déclaration de conformité est couverte par l'accréditation du COFRAC dès lors que l'ensemble des paramètres est réalisé sous accréditation. Afin de déclarer ou non la conformité à la réglementation, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude de mesure associée au résultat. Les incertitudes étant disponibles sur simple demande. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ref. labo:
2022.1007-2-5
Page 1 / 2



Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf



Accréditation COFRAC
n° 1-1610
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Chlore libre mesuré par le client	-	0.31	mg/L en Cl ₂	
-----------------------------------	---	------	-------------------------	--

Observation(s) terrain :

Observation(s) échantillon :

Conclusion Chimie: Au regard de l'arrêté n° 1639 CM du 17 novembre 1999, les paramètres physico-chimiques analysés sont conformes.

Conclusion Bactériologie: Au regard de l'arrêté n° 1639 CM du 17 novembre 1999, les paramètres microbiologiques analysés sont conformes.

Philippe BRANAA
Directeur du LHBE

Teva SUCHARD
Responsable unité chimie